

LE PROPAGATEUR

Chronique mensuelle. — Le dogme de l'enfer.—Benoît Labre.—Fleur d'hiver.

Vol. IV

JANVIER 1907

No 1 •

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE : Souhaits du *Propagateur*.—Les survivants de l'armée pontificale chez le pape.—Le Dénier de Saint-Pierre.—Choses de France : Une triste échéance. On éteint les lumières du ciel ! Attitude de l'épiscopat et du clergé. Les reclus de M. Briand. — Protestations des évêques américains. Ordonnance de Mgr Bruchési. Discours de Mgr Archambault.—A propos de M. Brunetière.—Rejet de la loi Birrell.—Hommage de M. MacMaster aux Canadiens français.—La question scolaire en Pologne. — Derrière le cercueil de Mgr Stableski. — Le prix Nobel au Président Roosevelt. — Les grandes fortunes, ce qu'il en faut penser. — Un collège classique à Worcester.—Mgr Guertin, évêque de Manchester.—Les "chants canadiens" au gramophone.—Souscription de la *Sauvegarde* pour l'Université Laval. — L'avenir du siège Montréalais de Laval, paroles importantes de Mgr Bruchési.—Nos hôpitaux et nos autres institutions de charité.—Les archives de Notre-Dame de Montréal.—Histoire de Saint-Denis sur Richelieu, par l'abbé Aillaire.—Bénédictions d'église, d'orgues et de cloches. — Le 25e de l'*Adoration Nocturne*, l'acte de consécration.—Noces d'or de M. Tallet, p. s. s.—Un nouveau Grand-Vicaire.—La liste noire.

Ce n'est pas la 30^e, comme me l'a fait dire l'intelligent "typo" à qui échoit l'ingrate charge de déchiffrer mes hiéroglyphes, c'est la 36^e chronique que j'écrivais le mois dernier pour le PROPAGATEUR. Nous sommes, avec celle-ci, au début de la quatrième année. C'est l'époque des bons souhaits et des vœux. Nous offrons ceux de la *Direction* de notre modeste revue à tous nos sympathiques lecteurs. La vie s'en va très vite, hélas ! Et les vides que la mort crée autour de nous sont encore plus vite remplis. En 1906, dans le grand cimetière de la montagne à Montréal, on a inhumé 8,566 personnes ; c'est à peu près 24 par jour. Rien qu'à Montréal, il meurt donc une personne à toutes les heures, chez les catholiques.

Et dire qu'il y a tant de gens qui vivent comme s'ils ne devaient jamais mourir !

* * *

Le samedi qui a précédé la veille du Jour de l'an le pape a reçu en audience, au Vatican, les 517 survivants de l'ancienne armée pontificale. Il les a remerciés des services passés et leur a exprimé son regret de ne pouvoir pas les aider comme il le voudrait. Le

pape, en effet, n'est plus riche. Il faut se mettre en garde contre certaines dépêches qui, d'une façon ou d'une autre, parlent des richesses du Vatican, des dons qu'on fait au pape. Sans doute le Saint-Père reçoit bien quelques sommes, mais il a à répondre à tant de besoins. Que si surtout, comme on l'annonçait dans les journaux d'hier, le *Denier de Saint Pierre* en France devient, par la volonté expresse du pape, le *Denier du culte* pour le clergé de France, on comprend que les catholiques des autres pays doivent redoubler de zèle pour venir en aide au Père commun des fidèles. Aussi bien, est-ce avec une joie très vive que l'on constate la générosité des diocésains de Montréal à répondre à l'appel de leur archevêque. C'est pas loin de \$12,000.00 que Sa Grandeur aura la consolation, cette année, d'envoyer au pape Pie X.

* * *

Au sortir de l'audience pontificale, les zouaves ont été reçus également par le cardinal Merry del Val. "Vous avez combattu jadis avec des fusils et des canons — leur a dit l'éminentissime prince —, aujourd'hui nous livrons une des plus grandes batailles de l'Eglise, sans canons, sans hommes et même sans argent. Mais je ne désespère pas de la victoire, car j'ai foi en la grâce divine et en la fidélité des catholiques français."

Pour ne pas désespérer en effet, il faut compter sur Dieu. Car les événements qui se précipitent, au point de vue humain, ne laissent guère le droit d'espérer. Ces événements, on est fort empêché de les vouloir analyser dans le cadre trop restreint d'une chronique comme celle-ci. D'ailleurs, les faits sont connus de tous. La date du 11 décembre 1906 est venue en France. Elle marque une bien triste échéance. La loi de séparation a commencée d'être appliquée. Et c'est navrant de lire les dépêches et les communiqués des journaux. Les expulsions se poursuivent. Les évêques sont chassés de leurs évêchés, les curés de leurs presbytères, les clercs de leurs séminaires. Tous les biens de l'Eglise sont placés sous séquestre. Tous les dispensés ecclésiastiques que la loi peut atteindre vont prendre la route de la caserne. Selon le mot fameux du ministre socialiste Viviani, une à une, on éteint, ou mieux l'on prétend éteindre, les lumières qui brillaient encore au ciel de France. Sera-ce la nuit complète? Par la façon dont elle est menée, et surtout, disons-le avec tristesse, par la façon dont elle est subie dans la masse du peuple français, la persécution maçonnique semble plus que jamais victorieuse.

Certes, il faut le dire aussi — ce n'est que justice — sous la direction si ferme et si nette du Souverain Pontife, l'attitude de l'épiscopat de France, celle des parlementaires catholiques et celle aussi d'un très grand nombre de généreux chrétiens, sont dignes des plus beaux âges de l'Eglise. On ne lit pas sans une émotion poignante les admirables protestations que font entendre ces évêques à cheveux blancs et ces prêtres patriotes, qui s'inclinent devant la force, mais restent si grands dans le malheur.

La victoire humaine, apparemment, n'en est pas moins le partage des libres-penseurs et des sectaires qui gouvernent la France. On a reconduit violemment à la frontière, Mgr Montagnini, le secrétaire qui était resté à la garde des affaires à la nonciature de Paris. On a forcé le vénérable cardinal Richard à sortir de son palais. Et les saints prêtres du grand Séminaire de Paris, avec leurs élèves, ont dû quitter Saint-Sulpice. En province comme à Paris, on fait partout maison nette. Voilà les faits.

Le gouvernement cherche à s'arrêter devant une extrémité qu'il redoute. Il ne veut pas fermer les églises. Mais à quels subterfuges et à quelles reculades son désir de ne pas braver des coutumes séculaires ne l'a-t-il pas poussé. La loi de 1905 réglait tout au moyen des "associations cultuelles." Comme elles étaient schismatiques, Pie X n'en a pas voulu. Alors M. Briand, le ministre chargé d'appliquer la loi, a fait un discours habile et lancé des circulaires: moyennant une déclaration en conformité avec la loi de 1881 sur les assemblées publiques — déclarait-il — les prêtres pourraient célébrer le culte, même sans "associations cultuelles"; mais il n'y avait là aucune garantie pour les droits de l'Eglise et des âmes, et, faire cette déclaration, c'était faire le jeu des sectaires. Le pape ne l'a pas permis.

M. Briand alors a pensé à la loi de 1901 sur les associations, et, ces jours derniers, il faisait voter une loi nouvelle pour assurer le culte, mais toujours sous la juridiction de l'Etat. . . . Si ce n'était pas si triste, hélas! et si perfide, ce serait amusant toutes ces reculades. Elles montrent bien le cynisme de ces serviteurs des loges, qui ne tiennent à aucun principe de gouvernement et ne cherchent qu'une chose: étouffer l'Eglise, sans produire trop d'émotion dans la masse du peuple. Et comme la masse de ce peuple de France est indifférente — je dis la masse et non pas la totalité —, on réussit à la berner et à la tromper. "On malmène un peu les curés, mais on ne ferme pas les églises, se dit le *populo*, alors ça va toujours."

* * *

Depuis de longs siècles, on le sait, le monde civilisé est habitué à ne jamais perdre de vue ce qui se passe en France. L'acuité de la crise actuelle a naturellement fixé davantage l'attention. De partout les yeux se sont plus que jamais tournés vers Paris, ce terrible Paris. Pas un journal qui n'ait eu sa page, dans tous les pays du monde, pour résumer, commenter et apprécier les choses de France. Mais les dépêches et les nouvelles arrivaient partout par les agences de la *Presse Associée*. C'est dire qu'on tâchait partout de donner le beau rôle au cabinet Clémenceau-Briand et de représenter le Pape Pie X et son Secrétaire d'Etat comme des intransigeants. C'étaient ceux-ci qui voulaient la guerre. Ah! que n'était-on encore sous le règne d'un Léon XIII?

En Amérique, pour ne parler que de notre continent, le cardinal Gibbons, l'archevêque Farley, l'archevêque Ireland, l'archevêque Ryan jugèrent nécessaire d'intervenir et, devant l'opinion, de mettre les choses au juste point. Ils ont, croyons-nous, parfaitement réussi.

Le lendemain de la publication de l'*interview* du cardinal Gibbons, nous racontait un curé des Etats-Unis très au courant, la note des journaux protestants ou indifférents changea, dans la plupart des cas, du tout au tout. L'immense prestige dont jouit le vieux cardinal de Baltimore et sa parole très fière et très calme avaient suffi au bon sens américain. La presse donnait tort au gouvernement Clémenceau.

Au Canada, nos évêques aussi parlèrent, notamment Mgr Bruchési, Mgr Duhamel et Mgr Archambeault.

« Demain, 11 décembre, — écrivait Mgr l'archevêque de Montréal — est une date bien solennelle pour le Saint-Siège et pour la France. — Les catholiques du monde entier ne peuvent rester indifférents aux graves événements qui se préparent et dont Dieu seul connaît l'issue. — L'Eglise de France passe par une terrible épreuve. Tous les croyants sont dans l'inquiétude et dans l'angoisse. L'avenir, en effet, est gros d'orage. — Pendant ce temps, le Souverain Pontife, bien qu'accablé de douleur, montre une fermeté et un courage admirables. Sa confiance est en Dieu seul: c'est de lui seul qu'il attend le secours. Il prie et il nous demande de prier avec lui. Rendons-nous avec empressement à son appel... »

Et Monseigneur réglait, pour cette date solennelle, que dans toutes les églises et chapelles du diocèse on exposerait le Saint-

Sacrement et on prierait " pour le pape, pour l'Eglise et pour la chère mère-patrie la France." Le lendemain, en effet, dans toutes nos églises, ce fut un admirable spectacle de prières et d'exercices pieux.

Revenant d'un voyage à Rome et en France, Mgr Archambeault, évêque de Joliette, de passage à Montréal, a donné, dans l'église cathédrale de notre ville, un discours sur les choses de France, qui a eu, dans la grande presse, un écho retentissant et prolongé.

Un mot surtout — un mot tranchant — a été retenu par tous les représentants de journaux: " La France," a dit l'évêque de Joliette, " n'est plus une nation catholique." Ce serait injuste, — on est souvent injuste dans les analyses et dans les résumés, — de ne pas ajouter que Mgr Archambault, s'il a établi son avancé de façon fort probante, n'a pas négligé non plus de rendre hommage, non seulement au glorieux passé de la France, mais aussi à ces milliers de catholiques français qui sont, de nos jours encore, les dignes fils des croisés, et à ces œuvres françaises qui n'ont pas cessé d'être des pépinières d'apôtres et des sources d'incomparable charité. — La *Semaine Religieuse* de Montréal, après avoir analysé au long ce remarquable discours, concluait ainsi: " La France n'est plus une nation catholique—" même quand cela nous est démontré par d'irrécusables arguments, on se résigne mal à l'admettre. Il y a tant de réserves au fond de la générosité française, et l'histoire nous apprend que la chevaleresque nation a su sortir de tant de mauvais pas et de tant d'aventures même entreprises contre l'Eglise. Mais les faits sont là, indéniables aussi et tristement significatifs, que Mgr l'évêque de Joliette, la douleur dans l'âme, on le sentait à son émotion communicative, analysait et précisait avec une logique écrasante. — C'est que cet évêque, il voulait instruire. Ce que les hommes méchants compromettent Dieu sans doute, veut le sauver, et la vocation de la France, aujourd'hui perdue, semble-t-il, et voilée par les menées ténébreuses de la libre-pensée et de la maçonnerie, brillera peut-être demain, sauvée par le pape et par les évêques si admirablement unis au pape, sous le grand soleil de l'histoire; mais il importe plus, au point de vue pratique, que nous sachions bien — nous les catholiques français du Canada — la leçon qui se dégage des événements de France. Cette leçon, on la saisit aisément après tout ce que nous venons d'écrire; nous n'y insistons pas."

* * *

C'est en creusant l'étude des événements, tout autant qu'en scrutant les dogmes chrétiens, que M. Ferdinand Brunetière, membre de l'Académie française et directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, qui vient de mourir à 57 ans, était arrivé à adhérer théoriquement et pratiquement à la foi catholique. Ses derniers écrits, ceux parus depuis 1900, ont été des *discours de combat* pour la cause de cette foi. D'ailleurs, il était depuis vingt-cinq ans passés, en critique littéraire, le maître pas excellence des écrivains contemporains. Il laisse une trentaine de volumes qui sont parmi les meilleurs sur l'histoire de la littérature française.

En 1897, il faisait à Harvard une série de conférences. Il vint au Canada et donna à Montréal, dans la grande salle du Laval, une conférence sur Bossuet, dont on se rappelle encore. Le regretté M. Colin, songeait dès lors à faire venir un gradué de l'Université de France pour donner des conférences de littérature à Laval. Il en causa avec M. Brunetière, et désormais ce fut l'éloquent académicien qui se chargea de désigner au choix des autorisés du Laval les professeurs qui nous sont venus de France.

M. Brunetière est mort en excellent chrétien. M. d'Haussonville, son collègue à l'Académie, écrit de lui qu'il est mort dans toute sa gloire et sans avoir connu, comme tant d'autres, le déclin de sa vigueur intellectuelle. Il rend un superbe hommage au talent du critique et à la bonté de l'ami. Il raconte délicatement avec quel soin M. Brunetière corrigeait volontiers, comme les siens propre, les manuscrits que lui soumettait plus d'un confrère.

L'on sait que l'éminent critique était venu de très loin aux idées religieuses, et l'on pourrait se demander si sa mentalité de lettré converti en était arrivé à avoir en toute chose la note absolument juste? M. d'Haussonville dit très bien que M. Brunetière fut un soldat d'avant-garde, toujours prêt cependant, à la voix des chefs, à rentrer dans le rang. On s'est permis d'écrire, dans un journal canadien, qu'il n'était pas de ceux qui acceptent la foi toute faite, laissant entendre qu'il n'acceptait de l'ensemble des idées chrétiennes que ce que sa raison admettait, tout comme un protestant. C'est une erreur. Dans son discours de Lille (18 nov. 1900) sur les *Raisons de croire*, il disait explicitement: "Ce que je *crois* — et j'appuie exactement sur ce mot — ce que je *crois*, non ce que je suppose ou ce que j'imagine, et non ce que je sais ou ce que je comprends, mais ce que je *crois*. . . . allez le demander à Rome."

On connaissait au Canada la conversion de M. Brunetière au catholicisme et l'honneur qui en rejaillit sur l'Eglise, Dieu s'étant servi de cet homme de talent pour la manifestation de sa gloire; mais on ignore, chez un grand nombre, que le spectacle de la vivacité de notre foi et de la persistance de nos traditions françaises, à nous Canadiens, ont peut-être contribué pour une large part, avec d'autres observations que ses voyages lui avaient permises, à faire saisir plus pleinement à M. Brunetière que la vocation de notre race est d'être tout ensemble *catholique* et *française*, et que ces deux idées, inféodées l'une à l'autre, ne se séparent pas. C'est en effet la leçon de l'histoire.

* * *

Pendant qu'en France la tyrannie des sectaires semble vouloir appeler bientôt la guerre civile, en Angleterre, une lutte d'apparence plus calme, mais très grave aussi, se poursuit entre la Chambre des Communes et la Chambre des Lords sur la question de l'instruction religieuse dans les écoles. Les catholiques et les anglicans revendiquent leur droit d'enseigner la religion durant les heures de classe. La loi "Birrell" que les Communes avaient acceptée et qui est adverse aux intérêts de l'école confessionnelle et aux droits des pères de famille, après trois jours de négociations infructueuses, a été finalement rejetée — telle que voulue par le gouvernement Bannerman, — par un vote de 132 contre 52 à la Chambre des Lords. La partie n'est que remise, sans doute, mais c'est une victoire pour le droit naturel des pères de famille qu'il convient d'enregistrer.

* * *

Le "Standard," l'un des plus grands journaux de Londres, publiait récemment un *interview* de M. Donald MacMaster, un avocat de talent qui a vécu longtemps au Canada, où il est rendu un bel hommage aux enfants de notre race. Après avoir salué les grands patriotes que furent Cartier, Lafontaine et Dorion. M. MacMaster s'exprime ainsi :

" Les principaux Canadiens-français ont rempli et remplissent actuellement les plus hautes positions dans le Dominion. Le paysan canadien-français, modèle d'industrie et de sobriété, contribue à la prospérité générale en travaillant le sol. Il n'a pas besoin qu'on lui dise de retourner au sol, parce que le sol est sa gloire et son orgueil. Il est un excellent voisin. Dans les affaires et dans les professions, les Canadiens-français occupent les premiers rangs.

“ Il est vrai que les Canadiens-français aiment leur langue, leur religion et leurs ancêtres français; ils se souviennent avec orgueil des combats magnifiques faits par leurs pères pour conserver en Amérique la souveraineté française, mais pourquoi n's'en souviendraient-ils pas? Si ce souvenir n'existait pas chez eux, ils ne seraient pas le peuple distingué qu'ils sont. Je crois qu'ils ont à cœur tout ce qui touche aux intérêts du Canada et qu'ils entretiennent le plus profond respect pour les garanties et les espérances que leur donne la domination anglaise. Ce sont de bons et loyaux sujets, dévoués aux institutions sous lesquelles ils vivent.”

* * *

L'Allemagne aussi est sous le coup d'une crise à propos de la question polonaise, ou mieux de la question scolaire chez les Polonais. Nous en parlions dans notre dernière chronique, en annonçant la mort du Primat de Pologne, Mgr Stablewski, archevêque de Posen. Quelque temps avant de mourir — dans son dernier mandement — le regretté prélat exprimait ainsi ses vues sur la question de la langue dans l'enseignement religieux: “ Seul, disait-il, l'enseignement religieux dans la langue maternelle est en état de former le cœur de l'enfant pour l'amener à la vraie connaissance de Dieu; pour l'enflammer de l'amour de Dieu et pour créer des bases religieuses solides pour toute la vie.” — On comprend qu'il ait si admirablement lutté contre les ukases du pouvoir prussien jusqu'à sa mort.

* * *

Les cérémonies des funérailles de Mgr Stablewski à Posen, raconte un journaliste — Henri de Noussane, dans *l'Echo de Paris* —, ont eu un caractère des plus imposant. Pour la première fois depuis un siècle, les trois Polognes, la russe, l'autrichienne et l'allemande, étaient réunies auprès du cercueil du Primat défunt, dans la personne des premiers chefs religieux des trois parties de l'ancien royaume. Les principaux laïques polonais — ceux qui siègent au Reichstag en particulier — étaient là également. Enfin, “ grand, sec et le profil dur,” le représentant du roi de Prusse, l’“Ober-Président,” von Waldow, suivait immédiatement dans le convoi funèbre le pesant sarcophage où dormait le défunt archevêque, placé ainsi jusque dans la mort sous l'œil de l'un des géoliers des libertés polonaises. Entre le cercueil pourtant et von Waldow, une couronne était portée, et, comme pour mieux souligner la situation, c'était la couronne envoyée par les enfants des écoles; touchant symbole, c'était une couronne d'épines! “ De telle sorte que, remarque le journaliste, dans les à-coups de la marche du cortège, l’“Ober-Président” se heurtait et s'accrochait parfois au piquant des ronces....”

* * *

Ainsi, quand on sème le vent, on récolte la tempête; mais quand on se fait l'apôtre de la paix on arrive à un tout autre résultat. Le populaire Président de la grande République voisine, au lieu de se piquer aux ronces des couronnes qu'on porte derrière un cercueil, s'est vu salué par les acclamations universelles quand on lui a attribué récemment le prix Nobel — un prix d'environ \$37,000.00 — pour son beau rôle dans la pacification de la guerre russo-japonaise. Le président gardera la médaille, mais il a décidé que les 200,000 francs constitueraient un fonds destiné au maintien de la paix entre le capital et le travail. M. Roosevelt est vraiment un homme de grand mérite!

* * *

Les grandes fortunes sont-elles un bien ou un mal dans une nation? Voilà une question plus difficile à résoudre que beaucoup ne le pensent. Evidemment les trusts qui méconnaissent les droits de l'individu et amassent des millions par des procédés malhonnêtes sont une calamité publique. Mais ceux qui s'enrichissent honnêtement? Le chancelier Day, de l'université de Syracuse, a écrit à ce sujet un article retentissant. D'après lui, le mouvement qui veut aux Etats-Unis soumettre les grandes fortunes au contrôle législatif est très dangereux pour la prospérité publique: "Notre position, dit-il, est maintenue stable par la calme confiance et l'habileté signalée des plus grands hommes que le monde commercial ait jamais connus. Mais si l'on continue la guerre aux grandes fortunes, nous ne sommes pas loin d'un cataclysme qui emportera toute la confiance, confondra tous les droits de propriété, arrêtera les roues de tout progrès et détruira, non seulement la fortune du millionnaire, mais aussi le cottage de l'ouvrier. . . . Les grandes fortunes sont moins dangereuses pour le peuple qu'une démagogie pleine d'elle-même." Voilà des paroles que les aumôniers des cercles d'ouvriers feraient bien de commenter devant leurs amis.

* * *

On a annoncé l'inauguration d'un collège classique à Worcester, dans la Nouvelle-Angleterre. Il sera sous la direction des Pères Assomptionnistes. Ce sera assurément un avantage pour les nombreuses familles canadiennes de l'Est des Etats-Unis. Si, comme on est en droit d'y compter, les directeurs et les élèves gardent

bien les traditions canadiennes et ne les sacrifient pas aux nécessités contingentes de l'esprit utilitaire et pratique voulu par les Américains, nous n'aurons jamais à regretter que nos frères de là-bas aient perdu ce point de contact, si vivifiant au point de vue national, que constituait pour eux le séjour commun avec leurs frères du Canada dans nos collèges de la Province de Québec. C'est le vœu fraternel que nous exprimons volontiers en adressant nos meilleurs souhaits de prospérité au nouveau collègue de Worcester.

* * *

La nomination au siège épiscopal de Manchester — qui paraît certaine, quoiqu'elle ne nous soit pas connue comme officielle encore — de Mgr Albert Guertin, un Canadien-français, né à Nashua, et ancien élève de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, est une nouvelle reçue partout avec allégresse. Nos Seigneurs les évêques de la Province de Boston, en recommandant ce nom au choix de la Propagande et du Saint-Père, et Rome, en désignant M. l'abbé Guertin pour le siège de Manchester, auront causé à tous les fils du Canada français, où qu'ils soient, une joie profonde. C'est la reconnaissance indirecte des droits de la langue dans les choses de la foi, dont nous parlions plus haut, en citant les paroles du regretté Primat de Pologne. Ajoutons que Mgr Guertin, le nouvel élu, par ses talents reconnus d'administrateur habile et par sa connaissance parfaite des deux langues, aussi bien que par sa vertu et sa science des hommes, saura faire honneur à la haute position à laquelle il est appelé, tout autant que la position elle-même lui fait honneur.

* * *

Une compagnie américaine — la compagnie Victor — qui s'occupe d'enregistrer, pour les mettre en vente, des "sélections" de musique et de chant, invitait le mois dernier monsieur Edouard LeBel, le ténor canadien si favorablement connu, à chanter des *airs canadiens* devant ses machines. Tous nos chants populaires sont maintenant enregistrés sur des *disques* de la "Berliner Gram - o - phone Co." (417, Ste-Catherine ouest, Montréal). Et comme l'on sait la perfection de ces merveilleuses machines de la "Berliner," l'on peut en conclure que M. LeBel chantera longtemps encore nos chants canadiens, même quand il ne chantera plus. On ne pouvait d'ailleurs choisir une voix plus sympathique

pour populariser et faire aimer partout nos chants du pays, nos "chansons de chez nous."

* * *

Un homme d'affaire canadien-français, M. P. Bonhomme, de Montréal, gérant-général de la Sauvegarde, a imaginé de doter, au moyen des assurances sur la vie, notre Université Laval à Québec et à Montréal, de pas moins d'un million. Le mode de souscription est à la fois simple et ingénieux. Il consiste à prendre "de l'assurance à vie" en faveur de l'Université et à acquitter les polices soit par un seul versement, soit par deux, trois, quatre ou cinq. Le système adopté est celui de l'assurance sur la vie entière sans participation aux bénéfices. Les polices sont soustraites aux aléas de la spéculation et garanties par la réserve légale. L'Université accepte des assurances de cent piastres. C'est donc à la portée des petites bourses. Déjà la souscription marche bien.

* * *

Notre Université Laval, c'est, on le sait, le boulevard de nos plus chers intérêts nationaux. Travailler à la sauvegarde de notre grande institution nationale, c'est être patriote dans le sens le plus intelligent du mot.

Aussi bien, tout ce qui touche à la vie de l'Université fixe à bon droit l'attention. On a beaucoup remarqué, dans l'allocution que Mgr l'archevêque de Montréal a prononcée, en recevant à sa table les professeurs de Laval le jour de leur fête patronale (8 décembre), les graves paroles que voici: "Notre Université existe depuis plus de vingt-cinq ans. — N'y a-t-il pas dans sa constitution et ses statuts quelque chose à modifier, à perfectionner, afin de la rendre plus forte, en mettant plus de cohésion et d'unité entre les différents organes dont elle se compose? — N'y a-t-il pas dans son administration quelque chose de trop complexe, et qui gagnerait à être simplifié? — Je sais que ces questions-là préoccupent plusieurs parmi vous. En les étudiant et en les discutant ensemble, je crois que nous pourrions facilement les résoudre sans méconnaître aucun des droits acquis. — Et puis, cette unité, cette fusion si désirable, une fois réalisée, l'autonomie de l'Université suivrait peut-être naturellement, sans aucune objection de la part de l'Université de Québec à laquelle, en attendant, nous sommes heureux de rester attachés et pour laquelle nous gardons autant d'affection que de reconnaissance."

* * *

A la question de l'Université celle des Hôpitaux se greffe bien naturellement. Des banquets ont eu lieu récemment à l'Hôpital Notre-Dame et à l'Hôtel-Dieu, qui ont été, comme ils le devaient, fort encouragés par la bonne volonté et le concours de nos principaux citoyens catholiques. On ne saurait trop louer les Dames Patronesses de leur zèle dans ces organisations qui tendent à un but si humanitaire et si chrétien. Nos hôpitaux, de même que nos autres institutions de charité, méritent en effet au plus haut point la bienveillance et la sympathie du public, et l'on s'étonne vraiment que, de temps en temps, sous le prétexte d'ailleurs plausible d'augmenter les revenus de la ville, on songe à priver de leurs exemptions de taxes nos communautés religieuses vouées aux œuvres d'assistance et de charité. Nos bonnes Sœurs, suivant le mot de Taine, sont des " corvéables volontaires " qui portent chez nous des charges de service public, dont, ailleurs, les municipalités sont obligées de faire les frais. Il convient de ne pas l'oublier.

* * *

Ce sont là des questions vitales pour le progrès de notre vie nationale dans l'avenir; à certain point de vue celles qui regardent le culte de nos souvenirs et de nos traditions ne sont pas moins intéressantes.

Récemment, à Notre-Dame, on transportait dans une voûte tout spécialement affectée à cette fin, les archives du vieux Montréal et du Montréal contemporain. C'est, en 450 volumes, deux cent soixante ans d'histoire qui dorment dans ces archives! Le fait du transport de ces précieux documents vaut d'être signalé.

* * *

Ce qui vaut mieux encore, pour l'instruction des fils de notre race, c'est d'étudier l'histoire, notre histoire — cet écrin de perles ignorées, — de la commenter et de l'expliquer, non pas seulement à la lumière de sentiments patriotiques qui peuvent être généreux et pourtant nous tromper, mais à la lumière plus calme et plus sereine de la saine raison et de la philosophie chrétienne.

C'est précisément, il me semble bien, ce que vient de faire M. l'abbé Allaire, curé de Saint-Thomas d'Aquin, au diocèse de Saint-Hyacinthe, dans le beau livre qu'il nous donne: " Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu." Saint-Denis est une de nos plus

anciennes paroisses, et l'on sait qu'elle fut en 1837 le théâtre d'événements importants. Les jugements parfois sévères, mais le plus souvent fort motivés, que M. l'abbé Allaire porte sur les hommes et les choses, même s'ils devaient ne pas toujours plaire, par exemple aux panégyristes enthousiastes des héros de 1837, auront l'avantage d'instruire avec sérieux et avec méthode. Le style de l'historien n'accuse pas peut-être une plume exercée par un long entraînement, mais il est clair et bien vivant. J'ajoute que les sources de documentation, abondamment indiquées dans des notes au bas des pages, sont, à elles seules, un sûr garant de la conscience et de l'équité avec lesquelles l'auteur a procédé.

Le livre de M. l'abbé Allaire sera bien à sa place dans nos bibliothèques, au rayon où l'on met Garneau, Ferland, Turcotte, Châpais, DeCelles, Dugas....

* * *

Le dimanche 16 décembre, Mgr l'archevêque bénissait la nouvelle église de Maisonneuve, et le jeudi 20 décembre Sa Grandeur présidait aussi à la bénédiction des nouvelles orgues de l'église Saint-Jacques. A Sorel, le dimanche 2 décembre, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe a présidé à la bénédiction de quatre nouvelles cloches. Tous ces menus faits, c'est la vie de nos œuvres catholiques qui se tisse, comme jadis se tissaient les grandes et fortes toiles des âges chrétiens.

* * *

Mais voici un événement, tout aussi important, qui a eu un singulier éclat. J'en voudrais parler au long et déjà ma chronique s'achève, hélas! Disons-en quelques mots pourtant.

Au premier jour et à la première heure de l'année, depuis trois ans, les membres de l'*Adoration Nocturne* à Notre-Dame de Montréal, après avoir passé la dernière heure de l'année précédente — *l'heure sainte!* — en présence du Saint-Sacrement, ont la faveur d'avoir une messe de minuit, à laquelle du reste tous les fidèles peuvent assister par permission spéciale du Souverain Pontife. Avec ce pieux exercice coïncidait cette année la célébration du 25^e de la fondation de l'*Adoration Nocturne*. La démonstration fut imposante. Mgr l'archevêque de Montréal était présent. Avant de dire la messe de minuit et après avoir donné la bénédiction avec l'ostensoir, Sa Grandeur a prononcé une allocution.

Plusieurs fondateurs ou adorateurs de la première heure — celle d'il y a 25 ans! — assistaient à cette 1630ème et inoubliable nuit de garde: Le Père Jean-Marie (Murphy), des Trappistes, le Père Lemire, des Rédemptoristes, le Rév. Frère Gauthier, des Viateurs, etc.

M. Derome (notre directeur), qui fut le premier adorateur et est encore président de l'Association, a donné lecture de l'acte de consécration suivant, qui avait été, pour la circonstance, spécialement approuvé:

O Jésus, Maître du temps et de la vie, nous vous offrons, en cette circonstance solennelle, l'hommage de notre foi et de nos adorations.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que, par une inspiration de votre grâce, nous avons, dans cette église, commencé et continué sans interruption les pieux et salutaires exercices de l'Adoration Nocturne.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, nous vous remercions de ce quart de siècle de garde d'honneur, que vous nous avez accordé auprès du Sacrement de votre Présence Réelle.

Vingt-cinq ans se sont écoulés, pendant lesquels, le moins mal que nous avons pu, nous vous avons adoré, nous vous avons remercié et nous vous avons supplié, dans votre Sacrement d'amour.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, nous vous bénissons pour tous ces actes d'adoration, de remerciement et de supplications, que nous devons à votre grâce.

Vingt-cinq ans se sont écoulés, pendant lesquels, sous la direction de prêtres dévoués et sous la bénédiction de Pasteurs aimés, nous avons travaillé à vous honorer plus spécialement dans votre Sainte Eucharistie, pour consoler votre Sacré-Cœur.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, nous vous en remercions et nous vous prions pour nos supérieurs de la première heure; nous vous prions pour tous ceux qui nous ont dirigés et pour ceux qui nous dirigent encore dans le service d'honneur, que nous faisons aux pieds de vos autels et de votre ostensor.

Vingt cinq ans se sont écoulés, pendant lesquels, successivement, beaucoup de ceux qui furent nos compagnons et nos frères dans l'Adoration Nocturne sont passés à une vie meilleure.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, nous vous conjurons de leur accorder à tous le bienfait de la gloire éternelle.

Bien des années encore s'écouleront, nous en prenons l'engagement solennel en cette *nuit sainte*, pendant lesquelles nous vous adorerons, nous vous remercierons et nous vous supplierons toujours.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, pour ces années à venir, de nouveau nous nous consacrons à votre Sacré-Cœur et nous nous engageons à monter, aux pieds de vos autels et de votre ostensor, la garde d'honneur de l'adoration.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, daignez bénir tous les membres de notre association, daignez bénir nos familles, notre ville et notre pays.

O Jésus, Maître du temps et de la vie, louée soit à jamais votre Présence Réelle au Sacrement de l'autel.

R.—Ainsi soit il.

* * *

Le bon M. Talet, p. s. s., de l'église Notre-Dame, a célébré, le dimanche 16 décembre, ses noces d'or de prêtrise. Cette fête sulpicienne a laissé à tous ceux qui en ont été témoins de pieux souvenirs.

* * *

A Saint-Hyacinthe, on annonce d'importants changements ecclésiastiques. M. le Grand-Vicaire Pierre DeCelles devient curé de Saint-Pie de Bagot, et M. l'abbé Guertin, curé de Saint-Liboire, est fait Vicaire-Général.

* * *

Sur notre liste noire, au début de cette année, nous voulons inscrire le nom vénéré de feu le cardinal Cavagnis, qui fut à Rome, pour plusieurs prêtres canadiens, un professeur de Droit public aussi vivement aimé que respectueusement admiré. Le regretté cardinal est mort à Rome, dans la matinée du 29 décembre, en même temps que son collègue le cardinal Tripepi, tous deux subitement frappés d'apoplexie.

Nous recommandons également aux suffrages de nos lecteurs : M. le Chanoine Duhamel, curé de Saint-Pie de Bagot et ancien curé de la cathédrale à Saint-Hyacinthe, décédé le mardi, 18 décembre, à 54 ans ;

M. l'abbé B. Robin, ancien curé de Saint-Antoine de Lotbinière, décédé dans les derniers jours de décembre, à 83 ans ;

M. l'abbé J.-B.-H. Bellemare, curé de Saint-Zéphirin de Courval, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, dans les premiers jours de janvier, à 50 ans ;

Le Rév. Frère Côme, des Maristes de Saint-Hyacinthe, décédé le 7 décembre, à l'âge de 52 ans.

Miserere, Deus, secundum magnam misericordiam tuam....

L'abbé Elie J. Auclair

Le dogme de l'enfer

La doctrine de l'enfer éternel est une partie essentielle de la révélation chrétienne dont l'Eglise est l'interprète infallible.

Que nous dit l'Eglise au sujet de l'enfer ?

“Selon la règle commune de Dieu, les âmes de ceux qui meurent avec un péché mortel actuel descendent aux enfers, aussitôt après leur mort, pour y souffrir les supplices infernaux. Néanmoins, au jour du jugement, tous les hommes comparaitront avec leurs corps, pour rendre compte de leurs propres actions et chacun recevra la rémunération due au corps, selon qu'il aura fait le bien ou le mal (1).”

“Jésus-Christ rendra à chacun selon ses œuvres, tant aux réprouvés qu'aux élus : tous ressusciteront avec leurs propres corps, qu'ils ont maintenant, afin de recevoir selon leurs œuvres bonnes ou mauvaises : ceux-là un châtiment perpétuel avec le diable et ceux-ci une gloire éternelle avec le Christ (2).”

Un décret d'Innocent III enseigne expressément que “le châtiment du péché originel est la privation de la vue de Dieu, mais que le châtiment du péché actuel, c'est le supplice de la géhenne perpétuelle.”

Tels sont les enseignements de l'Eglise. C'est aussi la doctrine de l'Evangile.

Le royaume du ciel est comparé à un festin de noces. L'invité qui s'est présenté sans être revêtu de la robe nuptiale, c'est-à-dire le pécheur qui a pénétré dans l'éternité sans être revêtu de la grâce sanctifiante, non seulement est impitoyablement chassé de la salle du banquet ; mais le roi, s'adressant à ses serviteurs : “Liez-lui les pieds et les mains, leur dit-il, et jetez-le dans les ténèbres extérieures, là où sont les pleurs et les grincements de dents (3).”

Et, à propos du scandale, Jésus-Christ nous dit : “Si votre main vous scandalise, coupez-la et jetez-la loin de vous ; car il vaut mieux pour vous entrer mutilé dans la vie que de tomber avec vos deux mains dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteindra jamais,

(1) Benoît XII, Constitution “*Benedictus Deus.*”

(2) Quatrième concile de Latran.

(3) S. Matth., xxii, 13.

là où le ver des réprouvés ne meurt pas, où le feu ne s'éteint pas. Si votre pied vous scandalise, tranchez-le; mieux vaut pour vous entrer boiteux dans la vie éternelle que d'être jeté avec vos deux pieds dans la géhenne du feu inextinguible, là où le ver des réprouvés ne meurt pas, où le feu ne s'éteint pas. Si votre œil vous scandalise, arrachez-le; mieux vaut pour vous entrer borgne dans le royaume de Dieu que d'être précipité avec vos deux yeux dans la géhenne du feu, là où le ver des réprouvés ne meurt pas, où le feu ne s'éteint pas (1)."

S'agit-il de préparer les témoins de l'Évangile aux redoutables épreuves qui les attendent dans le monde? Écoutez ce que dit le Maître: "Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps et qui, après cela, n'ont plus de mal à vous faire. Je vais vous montrer qui vous devez craindre: craignez celui qui, après avoir fait périr le corps, peut encore précipiter l'âme et le corps dans l'enfer. Oui, je vous le dis, c'est celui-là qu'il faut craindre (2)

Quelle est la sentence que le Juge suprême doit prononcer un jour sur les réprouvés: "Allez-vous-en, maudits, au feu éternel (3)." Le mauvais riche dont parle l'Évangile fut enseveli dans l'enfer où il est torturé par la flamme (4).

Voilà le châtiment. Et quelle en est la durée? La sentence du Juge nous dit d'avance qu'elle sera éternelle, et la parole du mauvais riche nous apprend qu'entre les élus et les damnés il y a un abîme infranchissable.

Le mauvais riche, désespérant d'obtenir un adoucissement à ses maux, pense à ses frères encore vivants sur la terre. "Que, du moins, Lazare aille les avertir pour qu'ils ne viennent pas, à leur tour, dans ce lieu de tourments. — Et Abraham répond: "Ils ont Moïse et les prophètes; qu'ils les écoutent. — Non, père Abraham, mais si un des morts allait vers eux, ils feraient pénitence. — Non, dit Abraham. S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, quand bien même un mort ressusciterait, ils ne croiront pas (5)."

Ainsi, Dieu nous avertit par tous les moyens; sans cesse l'Église de sa part répète au monde "qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant (6)."

(1) Marc, ix, 42-47. Cf. Matth., v, 29-30; — xviii, 8, 9.

(2) Matth., x, 28; saint Luc, xii, 5.

(3) Matth., xxv, 41.

(4) Luc, xvi, 24.

(5) Luc, xvi, 19-31.

(6) Hebr., x, 31.

La parole de Dieu est garantie par les témoignages les plus irrécusables. Celui qui refuse de croire sera condamné par le Juge suprême. Celui qui croit mais refuse de vivre selon sa foi, malgré les exhortations et les menaces de Dieu, sera pareillement condamné. L'un et l'autre ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, si, mourant dans l'impénitence finale, ils se voient précipités pour toujours dans cet abîme qu'on appelle l'enfer: "Ceux qui auront fait le bien, iront à la vie éternelle; ceux, au contraire, qui auront fait le mal iront au feu éternel (1)."

L'ENFER DEVANT LA CRITIQUE.

*Desiderabunt mari, et mors fugiet
ab eis. (Apoc. IX, 6.)*

*Criez après l'enfer, de l'enfer il ne
sort que l'éternelle soif de l'impossible
mort. (A. D'AUBIGNÉ, Les Tragiques.)*

On connaît l'histoire de ce jeune conscrit que de mauvais plaisants poussèrent à la révolte. Au premier jour d'exercice, quand on lui eut enseigné à partir du pied gauche, la pointe en avant, ils lui dirent: "Ce serait ridicule d'obéir. Cela ne se fait jamais."

Il eut de la salle de police.

Fiers de ce succès, ils lui persuadèrent que c'est ridicule d'être le soir à l'appel, que l'officier est trop bon pour en vouloir au soldat inexact.

Il manqua à l'appel, et il eut de la prison.

Enfin, d'aventures en aventures, on arriva à lui persuader que c'était de très bon ton d'insulter le colonel, quand il passerait, pour ne point paraître trop servile; et il fit si bien qu'il passa en conseil de guerre.

C'est le portrait des gens à qui l'on enseigne à ne tenir aucun compte de la loi de Dieu, sous prétexte que Dieu est trop bon pour s'en irriter. Et cependant le Créateur a pour le moins autant de droits qu'un officier sur ses soldats et la création est autrement disciplinée que le meilleur régiment.

Certains libres penseurs, ayant un intérêt sérieux à ce que l'enfer soit une fable, s'imaginent supprimer les châtimens d'outre-tombe en cessant d'y penser. D'autres, sans se démontrer à eux-

(1) *Symbole de saint Athanase.*

mêmes la fausseté du dogme de l'enfer, croient qu'il est de bon ton de ne point partager les convictions de tout le monde. Quelques-uns tâchent de raisonner leur incrédulité. Cette dernière classe, bien peu nombreuse, mérite seule qu'on en tienne compte.

Après avoir exposé les objections de la libre pensée, nous essaierons donc d'y répondre. Nous le ferons, espérons-nous, avec tant de franchise et de loyauté, que tout esprit impartial sera obligé de reconnaître que notre seule ambition est de défendre la vérité méconnue.

1^{re} OBJECTION. — "Il répugne à Dieu, dit J. Reynaud (1), que le mal s'éternise. Ni sa puissance, ni sa sagesse, ni sa bonté, ne se prête à ce que le mal soit admis à constituer dans l'univers, à l'opposé de l'empire du ciel, un empire fixe et absolu."

Dans ce dualisme définitif il n'y a rien de plus choquant que dans le dualisme du bien et du mal moral, de la vérité et du mensonge, sur la terre. Ils ne diffèrent pas essentiellement l'un de l'autre. L'un, sans doute, est temporaire et l'autre, éternel. Mais en soi, dans leur nature, c'est toujours l'union avec Dieu et la séparation d'avec Dieu: c'est le ciel et l'enfer, dans le temps comme dans l'éternité. Dieu en est-il moins sage, juste et bon?

On insiste: Pourquoi Dieu qui a autant horreur de conserver le mal que de lui donner origine, ne satisfèrait-il pas sa justice par l'intensité de la peine plutôt que par la durée (2)?

— La grièveté du crime se mesure par la grandeur infinie de Dieu outragé. Or, un crime dont la malice est infinie, demande une peine infinie; et comment le sera-t-elle?

Sera-ce en elle-même et dans son essence? C'est ce qui ne se peut, et ce que nul être créé n'est en état de supporter.

Reste donc que ce soit une peine infinie autant qu'elle le peut être, je veux dire dans son éternité, et qu'elle s'étende jusque dans l'immensité des siècles à venir.

Voilà l'unique voie que Dieu ait de se satisfaire soi-même. "Sans cette éternité, dit Bourdaloue (3), il y aurait toujours une distance infinie entre l'offense et les peines; mais par cette éternité, quoique Dieu ne soit jamais pleinement satisfait, parce que la peine étant éternelle, n'est jamais entièrement remplie, il y a néanmoins entre le châtement et le crime toute l'égalité possible."

(1) *Terre et Ciel*, p. 381.

(2) J. REYNAUD, *Terre et Ciel*, p. 394.

(3) *Serm. sur l'Éternité malheureuse*, 1^{er} point.

Le supplice des méchants et la récompense des bons reposent sur le même principe de justice. C'est une félicité sans fin qui est accordée aux élus. Par quelle inconséquence, le malheur des méchants aurait-il un terme? Le ciel éternel et l'enfer éternel sont deux vérités corrélatives.

Saint Thomas lui-même proclame ce parallélisme entre la durée des récompenses et la durée des châtements: "Selon la justice de Dieu, dit-il, une récompense éternelle est due au mérite temporel, donc un supplice éternel est dû, selon la même justice, à la faute temporelle (1)."

Sans doute, un législateur humain, même après une menace absolue, peut pardonner en changeant de dessein; mais Dieu est immuable. La délivrance du damné, par la rémission de la peine, sans être directement contraire à la justice et à la fidélité, répugne néanmoins à l'immutabilité des décrets divins.

Aussi la sentence est-elle portée déjà: "*Retirez-vous de moi, maudits, pour le feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges,*" déjà même elle est mise à exécution: "*Et ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle* (2)."

Toutes les circonstances de cette sentence montrent que l'éternité des peines retient son caractère propre et rigoureux, non seulement parce que l'équivoque ne conviendrait pas dans un pareil arrêt et un si grand enseignement, mais parce qu'il s'agit des anges et des âmes immortelles.

"Suivant le génie des langues et des époques, dit Jean Reynaud, le même mot se revêt souvent de valeurs diverses. Les mots (chez les Grecs) *aternus*, et leur équivalent chez les Hébreux, ne représentent, dans l'esprit des écrivains qui les ont employés, que l'idée... d'une durée si grande, que la pensée s'y perd (3)."

Ces paroles sont par trop absolues. Comme la plupart des expressions, le sens propre du mot "éternel" se restreint ou s'étend selon la nature des objets auxquels on l'applique. Attribué à Dieu, il signifie une durée sans commencement, sans succession et sans fin. Énoncé d'une institution humaine ou d'un événement renfermé dans un ordre de choses périssable, il ne dénote qu'un laps de temps plus ou moins long. Mais employé à propos des esprits, immortels et indestructibles par nature, ce nom d'éternité

(1) *Supplém.*, q. C. a. 1.

(2) *Matth.*, xxv, 41, 46. Cf. *Daniel*, xii, 2; *Is.* xxxiii, 14; *II Thess.*, I, 9; *Apoc.*, xxi, 8.

(3) *Terre et Ciel*, p. 399.

désigne une durée qui se poursuivra par delà les siècles et n'aura pas de terme.

“ *Le ver des méchants ne mourra point et leur feu ne s'éteindra point.*” Ainsi parle Isaïe (1). Trois fois le Christ répète ces mêmes paroles (2). “ *Il amassera son blé dans le grenier, dit saint Jean-Baptiste, et la paille sera brûlée par un feu inextinguible* (3).” — *Les impies, dit saint Paul, endureront des peines éternelles dans la mort, confondus par la face du Seigneur et par la gloire de sa puissance* (4).”

La Sainte Ecriture n'admet pas plus l'entrée future des impies dans le ciel que la fin de leur supplice.

“ *Ne savez-vous, dit le même apôtre, que les hommes injustes ne posséderont point le royaume de Dieu? Gardez-vous d'errer: ni les fornicateurs, ni les serviteurs des idoles, ni les adultères, ni les impudiques, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avarés, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs, ne posséderont le royaume de Dieu* (5).”

Pourquoi cette exclusion éternelle sinon parce que la durée des peines est en raison de la durée des fautes. “ *Celui qui a blasphémé contre le Saint-Esprit n'aura jamais de rémission, mais sera coupable d'un crime éternel* (6).” Ne pouvant cesser d'être criminel, il ne cessera point aussi d'être misérable.

Il est impossible à un esprit de recouvrer une propriété essentielle de l'être spirituel. Si l'esprit déchoit de cette ordination en vertu d'un châtement, ce châtement sera nécessairement éternel, car un être spirituel ne peut se dissoudre en ses premiers éléments pour être ensuite reproduit dans la même espèce et recouvrer ainsi la propriété essentielle dont il a été dépouillé.

L'éternité de ce châtement ressort de la nature même de la loi morale.

La loi morale est l'ensemble des moyens par lesquels la créature raisonnable, usant de sa liberté, atteint sa fin dernière.

Les rapports qui relient de tels moyens à une telle fin, dérivent de la nature et rien n'y supplée.

L'observateur de la loi arrive donc naturellement au terme de la loi qui est le bonheur suprême; mais il n'en est pas de même du

(1) Is., LXVI, 24. Cf. xxxiii, 14.

(2) Marc, ix, 43, 45, 47.

(3) Matth., iii, 12.

(4) II Thessal., I, 9.

(5) I Cor., vi, 9-10; Cf. Epist. ad Gal., v, 19-21; Apoc., xxi, 8.

(6) Marc, iii, 12.

violateur de la loi. Ce n'est pas en s'éloignant d'un but qu'on peut l'atteindre.

Faut-il s'étonner que l'âme rebelle, après le temps d'épreuve, reste à jamais privée de sa fin dernière? Non, car la perte de la fin *dernière* implique une perte définitive: si la perte était temporelle, elle ne porterait que sur quelque moyen. Celui qui une fois a perdu cette dernière fin, l'a perdue pour toujours, et cela, par le fait même qu'il s'agit de la fin dernière. Voilà pourquoi le scélérat, entouré de puissance, comblé d'honneurs et plongé dans les délices, n'est, à côté du juste, qu'une créature souverainement méprisable et misérable. Écoutons saint Jérôme: "Les amateurs des délices du siècle, dit-il, et ceux qui, profanant les œuvres de Dieu, deviennent esclaves du péché, seront traînés dans la géhenne, et là, destinés à des supplices éternels, ils verront la puissance et l'orgueil se changer en misère et en bassesse (1)." Mais tandis que "les méchants iront au feu éternel, ceux qui auront fait le bien, iront à la vie éternelle (2)." Le ciel et l'enfer sont comme les deux plateaux de la justice éternelle.

Abbé LOUIS BREMONT

(1) *In cap. 5 Isa.*

(2) *Symbole de saint Athanase.*



BENOIT LABRE

ET LES PEUPLES SALES

5 janvier 1868.

M. de Pompery, voltairien sérieux, humanitaire enjoué, phalanstérien encore, si nous avons bonne mémoire, besogne solennellement, démocratiquement et gaiement dans l'*Opinion nationale*. L'autre jour il y vengeait les peuples "propres", humiliés l'an passé, suivant lui, devant les peuples "sales," par l'auteur d'un livre intitulé: *Les Odeurs de Paris*. Ce livre, à ce qu'il paraît, promet l'empire aux peuples "sales." Grande erreur et grande honte! dit M. de Pompery, avec une pompe riante.

Nous ne croyons pas que l'auteur des *Odeurs de Paris* se soit tant trompé. Mais, d'abord, remercions M. de Pompery et tâchons de lui rendre la politesse qu'il a fait à ce livre en le nommant comme s'il vivait encore. Justement, vers l'époque des *Odeurs de Paris*, M. de Pompery a lui-même publié un volume, à dessein de déceroter Voltaire, dont il est l'admirateur honnête, c'est-à-dire nettoyé. Personne n'éprouva le besoin d'en parler. Il mourut subitement, on l'enterra. Voilà notre dette payée.

Done, l'auteur des *Odeurs de Paris* proclamerait la supériorité physique, militaire, politique et morale des peuples qui usent peu de savon et de l'eau de Cologne? C'est bien possible; et M. de Pompery, qui s'en indigne, pourrait n'avoir pas compris ce qu'il lisait.

Autant qu'il nous souvienne, la thèse en question, soutenue par un artiste catholique, ami du pittoresque et de la liberté, contre un penseur libéral, ami de la police et de la symétrie, est un pur lieu commun, légèrement rajeuni par le tour littéraire. Elle revient à dire que les peuples rudes se soumettent les peuples amollis. C'est l'idée la plus reçue et la plus vérifiée. Seulement, les peuples les plus efféminés étaient qualifiés peuples propres, et les peuples rudes, au contraire, peuples sales. Ces épithètes ont dérouté la raison de M. de Pompery. A qui la faute? M. de Pompery dira qu'un écrivain doit se faire entendre; l'auteur dira qu'une critique ne doit pas se méprendre.

L'histoire dépose en faveur des barbares contre les civilisés. Dès que les barbares ont appris à se battre, ils sont les plus forts. Dès que les barbares s'amollissent et se donnent les aises de la civilisation, ils sont à leur tour battus, soit par des étrangers qui surviennent, soit par les classes inférieures beaucoup moins parfumées, qui surgissent de leur propre sein. Il y en a toutes sortes d'exemples en tous sens. Les soldats d'Alexandre avaient moins soin de leur barbe que de Darius; l'armée d'Annibal périt à Capoue pour s'être trop lavée; Rome sombra dans les bains et dans les cirques; Constantinople dans les bains et dans les écoles; Stamboul succombe asphyxié par les pastilles du sérail; les charmantes splendeurs du règne monarchique-pompadour, la poudre, les dentelles, les broderies, les grâces voltairiennes ne tinrent pas contre la rudesse des sans-culottes. Démocratie, pas plus que sans-culotisme, n'est synonyme de propreté.

Nous laissons un débat sans intérêt. Nous ne publions pas l'*Univers* pour interpréter les *Odeurs de Paris*, et nous n'avons nul souci de l'opinion que M. de Pompery peut s'être formée de cette satire.

Il y a un autre point où l'esprit de notre adversaire se dérègle davantage.

D'une ironie, qu'il n'entend pas ou qu'il feint de ne pas entendre, il tire cette conclusion voltairienne et excessive: que la religion catholique frappe d'anathème la propreté corporelle. En preuve, il cite le bienheureux Benoît Labre, scandale de la raison humanitaire.

Si tel est l'obstacle qui l'éloigne de l'Eglise et qui retient dans l'incrédulité les lecteurs propres de l'*Opinion nationale*, nous pouvons leur ôter cette pierre d'achoppement. Saint Augustin appelle la propreté une demi-virtu, et l'Eglise, en béatifiant Benoît Labre, dont la pénitence supportait la vermine, n'a pas décanonisé Sainte Thérèse, qui se plaisait au linge blanc. La propreté ne reluit nulle part autant que dans la pauvreté des monastères, et il n'y a point de péché, même pour un moine, à prendre un bain, même le dimanche. M. de Pompery commence-t-il à se raser?

Disons plus: ce serait au moins une faute contre la charité de se rendre incommode aux autres dans la vie commune par trop de négligence envers soi-même. Sans doute, il faut d'abord épargner au prochain les torts considérables que lui inflige l'infection de l'âme, qui est le péché: ne le point scandaliser, ne le point piller,

ne le point opprimer, ne le point corrompre; mais il n'est pas superflu de lui épargner aussi de moindres désagréments. Donc, le christianisme est sociable, encore que sa sévère discipline proscrive les molleses de la vie et déconseille l'abus des onguents de senteur, en quoi, d'ailleurs, elle suit la sagesse païenne.

Mais Benoît Labre! dira M. de Pompery. Est-ce que dans la personne de Benoît Labre, l'Eglise n'a pas canonisé le défaut d'incommoder le prochain? M. de Pompery fera bien de prendre garde à cet argument.

Benoît Labre, vivant solitaire, couchant dans les écuries, dans les ruines et dans les galetas, ne fréquentant que des pauvres aussi négligés que lui, quoique par un autre principe, et leur partageant les aumônes qu'il avait reçues, n'incommodait personne habituellement.

Ceux à qui ses haillons inspiraient de la répugnance étaient parfaitement libres de détourner leurs regards et leurs pas. Le démocrate M. de Pompery conteste-t-il aux gens la liberté de porter des haillons? Aurait-il fait emprisonner Chodruc et Gustave Planche? Il devrait alors interdire beaucoup d'autres choses! Nous le prions d'observer que M. Benoît Labre ne montait jamais dans les omnibus: qu'on ne le rencontrait jamais ivre jamais arrogant; qu'il ne faisait pas imprimer; qu'il ne prenait pas les gens au collet, les interpellant par leur nom sur les places publiques pour les forcer d'écouter des injures, des grossièretés, des obscénités et des blasphèmes.

Les délicats dont il blessait la vue étaient rares. Quantité de témoins ont attesté que la multitude éprouvait comme un éblouissement de beauté morale qui rayonnait de son visage et faisait resplendir ses haillons. On reconnaissait le pénitent, le pauvre, l'ami du Christ. Pour beaucoup, cette splendeur fut une lumière de Dieu; elle les tira des délices mondaines, des ambitions, des avarices, des voluptés, de toutes les infections par lesquelles l'homme se perd et nuit aux autres. Telle fut la mission particulière de Benoît Labre, en un temps particulièrement dévoré de mollesse et de luxure. Sa vermine prêchait contre une autre vermine qui rongeaient le monde, et que Voltaire, qui en était lui-même, adorait, de l'adoration qu'il se rendait à lui-même.

Nous ignorons, comme le reste des hommes, par quels moyens M. de Pompery a essayé de désinfecter Voltaire; l'opération est demeurée secrète; elle est et sera toujours à recommencer. Voltaire, après toutes les lessives et dans toutes les auréoles, restera ce qu'il fut, le contraire d'un homme de bien.

C'était, de sa personne, un seigneur fort pommadé. Il étalait le faste des habits et des équipages; il apparaissait aux Parisiens en carrosse d'azur semé d'étoiles d'or, se morguant de richesses, comme cet autre charlatan, Rousseau de Genève, "né de la chienne d'Erostrate et du chien de Diogène", se morguait de guéuserie. Jolie paire de sages! Du reste, dans son carrosse et dans sa gloire, le gentilhomme Voltaire, tout imbibé d'eaux de senteur, était cruellement infecté de l'esprit de lésine, de l'esprit de vanité, de l'esprit de mensonge, de l'esprit de rancune, de l'esprit de luxure, de tous les esprits qui constituent parfaitement ce que l'on appelle "un vilain monsieur."

Certes! Benoît Labre, avec ses haillons et ses poux, était moins incommode à rencontrer. Demandez à Fréron, à la Beaumelle, à Maupertuis, à Desfontaines, au président de Brogues, à Jean-Jacques, à cent autres! Et lui-même, Voltaire, si souvent repris, éconduit, berné, pillé, battu et le reste, et pas content, se fût mieux trouvé de rencontrer Benoît Labre que la plupart de ses adversaires, de ses thuriféraires, de ses patrons et de ses maîtresses, qui le firent étouffer de colère pendant soixante bonnes années.

Car la pénitence volontaire et couronnée de Benoît Labre fut douce, auprès des pénitences forcées et superflues de monsieur l'Empiré. Le mondain vêtu de dentelles et de velours, se sentit bien autrement mordu que le mendiant couvert de vermine. Quelle paix dans l'âme du pouilleux, quels ravissements dans son âme pleine des attentes et des visions du ciel! Quels troubles honteux, quelles peurs basses, quelles angoisses et quelles rages poussées jusqu'au délire dans le cœur et dans l'âme du poète-dictateur organisant la claque ou rugissant sous la pointe du sifflet!

Supposons que Benoît Labre eût prévu les mépris de M. de Pompery: en quoi la sérénité de son âme en eût-elle été atteinte? Voltaire eût pâli devant la plume des *Figarotins*. Mais si l'on veut se représenter matériellement le contraste des deux hommes et des deux destinés, qu'on se figure Benoît Labre à Lorette, où il reçoit le baiser du Christ, et Voltaire à Potsdam, où il reçoit les sarcasmes, les affronts et finalement le congé de Frédéric, son dieu du moment. Les voilà l'un et l'autre tout entiers en seul trait: Labre, soulevé de terre par le feu de son cœur, transfiguré, rayonnant, accueilli dans le sanctuaire comme un fils glorieux qui vient à la maison paternelle: Voltaire, expulsé du tripot le plus scandaleux qu'il y eût alors au monde, non à titre d'honnête homme, mais à titre de trop mauvais garnement et de trop vile esbèce même pour ce lieu-là!

Comparons un moment les œuvres. Pour Labre, ce sera bientôt fait : il évangélisa, c'est tout dire, et ce seul mot le rattache à tout ce qui a paru de plus utile, de plus auguste parmi les hommes ; il fut un imitateur et un coopérateur du Christ, un ouvrier de la paix, de l'amour, de la lumière. Il évangélisa toute sa vie, prêchant l'évangile dont le siècle avait surtout besoin : pauvreté, renoncement, humilité, vigueur de la pénitence, dédain des délices qui tuaient les âmes, mépris de cette chair qui, à force de mollesse, devenait une gangrène qu'il faudrait livrer au couteau. Sa mission dura quinze ans.

Durant quinze années, il reprit ainsi les vices, sans offenser les vicieux. Eloquent par son seul silence et son seul aspect, doux à l'injure lorsque par hasard elle lui était adressée, craignant et fuyant la louange qui venait à lui de toutes parts, consolant les pauvres en leur montrant le prix et la gloire de la pauvreté, et en les assistant de son nécessaire. Lorsqu'il mourut, à trente-sept ans, de consomption, suivant M^r de Pompery, de la véhémence de son amour pour Dieu, selon d'autres qui s'y connaissent davantage, Rome entière cria : Le saint est mort ! Et ceux, à qui le genre particulier de ses austérités avait inspiré de la répugnance, vinrent avec la foule lui baiser les pieds sur le grabat où s'étaient exhalés sa dernière prière et son dernier soupir.

A quelque place que l'on prenne quinze années de la vie de Voltaire, on le trouve dans les scandales, dans les querelles, dans les haines, dans les fureurs, dans les mensonges surtout et dans les impudicités. Il entame et poursuit avec frénésie quelque livre à faire courir sous le manteau ; il est toujours sans ami, jamais sans complices de la veille, souvent contre la justice, toujours pour sa vanité et ses vengeances : il outrage et viole toujours quelque pudeur ; il travaille toujours à ce poème impur, résumé de toute sa pensée et de toute sa passion, œuvre et crime et cloaque de toute sa vie.

Et l'on est propre, et l'on parle avec de beaux dégoûts des haillons et des poux de Benoît Labre ! Voltaire a laissé d'autres haillons, et d'autres poux dans ses haillons que l'on secoue perpétuellement sur le monde !

Léguant au genre humain ce bel héritage, il mourut à quatre-vingts ans, surmené et brûlé par des joies d'histrion, enragé comme toujours, hurlant, blasphémant, souillé, épouvantable. On a des procès-verbaux qui font frémir. Qui s'approcha pour lui baiser les pieds ? La loi du pays chrétien qu'il avait insultée sans relâche

lui refusait la sépulture des chrétiens. Elle se fit respecter de son cadavre.

On farda cette dépouille horrible, on la roula dans un habit, et quelqu'un l'emporta de nuit, en hâte, et la glissa dans un sépulchre escroqué. Le pauvre du Christ, entouré d'encens et de lumières, précédé de la croix, escorté des chants de l'Eglise et des bénédictions du peuple qui le priaient déjà, entra magnifiquement au lieu de son repos, dans la terre sainte qui devait bientôt, par un solennel jugement de l'Eglise, le restituer aux autels.

Lorsque la Révolution exhuma Voltaire, ce fut à l'outrage de Dieu et des hommes. Au milieu d'un clinquant stupide, avec des vociférations, ils le traînèrent dans une église polluée, afin que la putréfaction de sa chair fit à Geneviève l'injure que la putréfaction de son esprit avait faite à Jeanne, et qu'il eût la gloire d'insulter la France au baptême, comme il avait insulté la France au combat. On avait gardé son cœur. Il y a quelque temps, le dernier dépositaire de ce cœur cherchait à le placer: ce fut à qui n'en voudrait pas, et M. Havin n'offrit point à lui donner un reliquaire d'or. On finit par le fourrer dans une bibliothèque. Autour des ossements du pauvre Benoît, déjà germent des temples.

Qui donc triomphe aujourd'hui, qui s'élève radieux et pur aux yeux de la conscience humaine, ou l'humble mendiant de saintes ignominies, ou l'orgueilleux mendiant d'ignoble argent et d'ignoble gloire?

Bâissez un monument à Voltaire excommunié par l'Eglise, et raillez le pouilleux que l'Eglise a canonisé: vous ne ferez pas le monument de Voltaire si haut qu'un jour le clocher de saint Benoît Labre ne le domine et l'écrase. Allez, prenez de la peine, aiguisez votre esprit: ce que l'Eglise retranche est mort, et ce qu'elle bénit est vivant. Benoît Labre sera invoqué par des peuples qui ne prononceront jamais le nom de Voltaire, et parmi ceux qui sauront ces deux noms et qui connaîtront ces deux hommes, ce partage de la vie et de la mort, de la vraie gloire et de la vraie ignominie, sera stable dans le temps comme dans l'éternité.

LOUIS VEUILLOT.



FLEUR D'HIVER

A MADAME CLADIE CHABAUD.

Conosco i segni dell' antica fiamma.
(Purg. xxx)

Aux Andelys, dans la rue de l'Orme, rue déserte, où croissait l'herbe au printemps, fleurissait, contre les vitres verdâtres d'une petite boutique de lingère, une plante si jolie, si délicate, qu'un étranger qui errait par la ville s'arrêta pour l'admirer.

Une femme jeune encore, pâle et blonde, brodait assise près de la plante aux fines et souples guirlandes. L'étranger lui demanda le nom de cette fleur.

Elle ne le savait pas.

— Depuis dix ans, dit-elle, je la cultive. Hiver comme été elle reste verdoyante et fleurie, et son parfum est encore plus doux la nuit que le jour.

— Ses graines mûrissent-elles, madame ?

— Non, monsieur. J'ai essayé plusieurs fois d'en semer, aucune n'a germé.

— Où l'aviez-vous achetée ?

— On me l'avait donnée, monsieur. La personne qui m'a fait ce cadeau est partie et n'est plus revenue.

Elle baissa les yeux sur son ouvrage, et une fugitive rougeur effleura ses joues.

L'étranger regarda si dans la petite boutique quelque objet pourrait lui convenir. Il ne vit que des bonnets de femme et des béguins d'enfant. Un joli petit garçon de trois ans jouait sur le seuil. Il lui donna sa bonbonnière remplie de pastilles.

— Ce bel enfant est à vous, madame ?

— Non, monsieur, mais c'est tout comme. Dis merci, mon petit Paul.

L'étranger la salua et partit. S'il fût resté une heure aux Andelys, assurément il eût fait jaser l'hôtesse du Grand-Cerf, et

aurait appris au moins le nom de la pauvre lingère. Quelque chose dans son attitude, dans sa physionomie si douce et si triste, lui persuadait que l'histoire de cette jeune femme devait être intéressante. Il était de ceux qui voient des romans partout. Mais la diligence, retardée d'une demi-heure par un léger accident, avait été réparée ; les voyageurs remontaient déjà en voiture, et l'étranger, reprenant sa place de coupé, vit bientôt les chevaux trotter sur la route de Paris, et s'endormit bercé par le bruit des roues.

Quelques mois après, un autre voyageur, bien mis, basané, sans nul bagage, enveloppé d'un grand manteau et portant son chapeau très rabattu sur les yeux, arriva aux Andelys par la voiture de Rouen. Sans questionner personne, il marcha droit vers l'étude du notaire, Me Gallois, successeur de Me Courenville. Le notaire l'attendait. Ils s'enfermèrent ensemble. Au bout d'une heure ils sortirent du cabinet de Me Gallois, et un petit clerc qui se tenait aux aguets entendit le voyageur dire au notaire :

— Je compte sur votre parole, monsieur. Je tiens essentiellement à ce que personne ne sache que je suis venu aux Andelys. Je vais repartir tout à l'heure.

— La voiture de Rouen ne repart qu'à deux heures, monsieur. Restez à déjeuner avec moi. On va servir.

— Je vous remercie. J'ai déjeuné. Adieu, monsieur.

Il s'éloigna, et le petit clerc, courant à la fenêtre, vit ce mystérieux personnage se diriger vers la promenade.

Il faisait froid. La première neige de l'hiver, tombée le matin même, était restée blanche dans les rues, sauf de petits sentiers balayés où les ménagères avaient répandu des cendres. Les eaux de la rivière, grossies par les pluies des jours précédents, emportaient les dernières feuilles tombées des arbres qui couvrent ses rives. Toutes les maisons étaient closes ; la ville muette. Le voyageur marchait à grands pas dans l'allée qui longe la rivière. Il passa près du tilleul séculaire de la fontaine Sainte-Cécile, jeta un triste regard sur les maisons dont les jardins bordent la promenade, et, s'arrêtant devant un banc de pierre que la neige recouvrait d'un épais coussin, il laissa échapper ces mots : C'était là que

je lui dis adieu! — Oh! pourquoi l'ai-je quittée? — Pourquoi n'ai-je pas accepté le paisible bonheur qui s'offrait à moi? — En croyant l'assurer, en l'ajournant, je l'ai détruit.

Il reprit sa course. — Je veux revoir l'église, se dit-il; et, rentrant dans la ville, il s'achemina vers l'église Sainte-Clotilde. Chaque mur de jardin, chaque maison lui rappelait ses jeunes années: la mère qu'il avait perdue, la fiancée qu'il avait trahie. Aussitôt de retour de ses lointains voyages, il avait voulu mettre ordre aux affaires de la succession de ses parents, et il était venu aux Andelys pour cela, mais il ne voulait pas revoir ses compatriotes. — A quoi bon subir des questions, des reproches, des allusions au passé? se disait-il. A quoi bon revoir Berthe? Elle est la femme d'un autre. Je ne lui dois que l'oubli.

Sa conscience lui disait pourtant: — Si elle t'a oublié, n'est-ce pas ta faute? Rappelle-toi combien d'années tu passas sans lui donner signe de vie. Rappelle-toi que, lorsque tu apprîs par hasard qu'elle allait se marier, tu songeais toi-même à trahir tes promesses et que tu regardas cette nouvelle comme l'excuse de ton propre parjure.

Les cloches de midi sonnèrent, et leurs voix assourdies par la neige firent tressaillir le voyageur.

— Rester encore deux heures ici! se dit-il. Oh! non! ce serait trop souffrir. — J'aime mieux gagner à pied le prochain relais.

Et, pressant le pas, il changea de direction. Le soleil, perçant les nuages, commençait à briller. Tout à coup le voyageur s'arrêta. Il venait d'apercevoir, à travers les vitres, la petite plante aux fines guirlandes, aux fleurs rosées.

— O mon Dieu! se dit-il, elle vit encore, cette frêle petite plante; elle a donc survécu à tout ce que le temps m'a enlevé depuis dix ans! — Il s'approcha des vitres avec précaution et jeta un regard dans l'intérieur de la maison. Il vit Berthe penchée sur son ouvrage. Hélas! ce n'était plus la fraîche et riieuse jeune fille d'autrefois, celle à qui son fiancé disait: Attendez-moi quelques années. Je reviendrai riche, et nous serons heureux. — Mais, enfin, c'était Berthe. — Le petit Paul entra et vint l'embrasser.

Berthe le prit sur ses genoux. Le voyageur tressaillit, et se rejeta en arrière si vivement qu'il heurta une vieille femme aveugle qui suivait le mur en tâtonnant. Elle faillit tomber. Il la retint et lui demanda avec inquiétude si elle s'était fait mal.

— Un peu, mon bon monsieur, dit-elle, mais ce n'est rien. Me voici arrivée. Je suis bien à la porte de mademoiselle Berthe, n'est-ce pas ?

— Vous dites mademoiselle Berthe, ma bonne ?

— Oui, monsieur, mademoiselle Berthe Maury.

— Mais elle n'est donc pas mariée ? Quel est ce petit enfant qu'elle tient dans ses bras ?

— C'est le fils de sa sœur, morte veuve et ruinée, monsieur, un orphelin. Mademoiselle Berthe l'a adopté. Elle est pour lui meilleure qu'une mère, tant elle est bonne.

Le voyageur, laissant l'aveugle entrer chez Berthe, s'éloigna de quelques pas. Il attendit que la bonne femme s'en allât, puis à son tour il entra dans l'humble petit logis.

Et, comme reverdissent les arbres après l'hiver, comme s'épanouissent sous la neige les violettes de mars, ainsi furent repris les projets d'autrefois.

L'hiver suivant la petite plante tapissait de ses guirlandes la serre d'une jolie maison située près de l'église, et l'orphelin appelait " mon père " l'heureux mari de sa mère adoptive.

En y regardant de près, on trouve des romans partout.

JULIE LAVERGNE.

